

Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 01.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 01.03.2023

l Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit: UltradentTM Porcelain Etch
- · Code du produit: SDS 4-001.16R02, 10324
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Solution de mordançage dentaire professionnelle
- · Emploi de la substance / de la préparation Solution de mordançage dentaire professionnelle
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Ultradent Products, Inc. 505 W Ultradent Drive (10200 S) South Jordan, UT 84095-3942 USA

onlineordersupport@ultradent.com

EC Responsible Person Ultradent Products GmbH Am Westhover Berg 30 51149 Cologne Germany

Email: infoDE@ultradent.com

Emergency Phone: +49(0)2203-35-92-0

- · Service chargé des renseignements: Customer Service
- · Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (NORTH AMERICA): (800) 424-9300 (INTERNATIONAL): +(703) 527-3887

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion. Acute Tox. 2 H310 Mortel par contact cutané. Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.



Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger GHS05, GHS06
- · Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 01.03.2023

Nom du produit: UltradentTM Porcelain Etch

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide fluorhydrique

· Mentions de danger

H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- · Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 7664-39-3	acide fluorhydrique	≥7-≤10%
EINECS: 231-634-8	Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330; 🥎 Skin Corr. 1A, H314	
	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 7 %	
	Skin Corr. 1B; H314: 1 % ≤ C < 7 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 0,1 % ≤ C < 1 %	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Enduire immédiatement d'une solution de gluconate de calcium ou d'un gel au gluconate de calcium.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 01.03.2023

Nom du produit: UltradentTM Porcelain Etch

(suite de la page 2)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

Mousse, poudre chimique, dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- · Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

- Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériau ne convenant pas pour les emballages: le verre ou la céramique.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 01.03.2023

Nom du produit: UltradentTM Porcelain Etch

(suite de la page 3)

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Voir l'étiquetage du produit

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Solution de mordançage dentaire professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7664-39-3 acide fluorhydrique

VLEP Valeur momentanée: 2,5 mg/m³, 3 ppm

Valeur à long terme: 1,5 mg/m³, 1,8 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

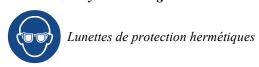
· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 01.03.2023

Nom du produit: UltradentTM Porcelain Etch

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 4)

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide

Jaune
Acidulée
Non déterminé.

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point d'éclair
 Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non applicable.
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Pression de vapeur:

Non déterminé.
Non déterminé.

· Pression de vapeur: · Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 1,1-1,2 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Autres informations

· Aspect:

· Forme: Gel · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant

(suite page 6)

Page : 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 01.03.2023

Nom du produit: UltradentTM Porcelain Etch

(suite de la page 5)

· Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux matières organiques.

Réactions aux alcalis puissants.

Réactions aux acides.

Réactions au contact de certains métaux.

- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux:

Fluorure d'hydrogène

Hydrogène

Gaz/vapeurs corrosifs

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Toxique par ingestion ou par inhalation.

Mortel par contact cutané.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

·		
Oral	LD50	51,4-58,2 mg/kg
Dermique	LD50	51,4-58,2 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	5,14-5,82 mg/l

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne répond pas aux critéres de classification de la classe de danger.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Ne répond pas aux critéres de classification de la classe de danger.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Ne répond pas aux critéres de classification de la classe de danger.

(suite page 7)

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 01.03.2023

Nom du produit: UltradentTM Porcelain Etch

(suite de la page 6)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Ne répond pas aux critéres de classification de la classe de danger.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Ne répond pas aux critéres de classification de la classe de danger.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Ne répond pas aux critéres de classification de la classe de danger.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

En général non polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations internationales, fédérales, de votre État ou locales.

· Catalogue européen	des	déchets
----------------------	-----	---------

HP6 Toxicité aiguë

HP8 Corrosif

- · Emballages non nettovés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- · Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA

UN1790

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 01.03.2023

Nom du produit: Ultradent[™] Porcelain Etch

	(suite de la pag
Désignation officielle de transport de l'ONU ADR IMDG, IATA	1790 ACIDE FLUORHYDRIQUE HYDROFLUORIC ACID
Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe	8 Matières corrosives.
Étiquette	8+6.1
IMDG	
Class	8 Matières corrosives.
Label	8/6.1
Class	8 Matières corrosives.
Label	8 (6.1)
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	II
Dangers pour l'environnement	Non applicable.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Segregation groups Stowage Category Stowage Code Handling Code Segregation Code	
Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 m

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 01.03.2023

Nom du produit: UltradentTM Porcelain Etch

	(suite de la page 8
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1790 ACIDE FLUORHYDRIQUE, 8 (6.1), II

15 Informations relatives à la réglementation

- · Directive 2004/42/CE
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO H2 TOXICITÉ AIGUË
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 01.03.2023

Nom du produit: UltradentTM Porcelain Etch

(suite de la page 9)

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - voie orale Toxicité aiguë - voie cutanée Toxicité aiguë - inhalation La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- · Service établissant la fiche technique: Environmental, Health, and Safety
- · Contact: Customer Service
- · Date de la version précédente: 20.08.2018
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR



Page : 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit: OpalDamTM
- · Code du produit: SDS 2-001.13R01, 32103
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Barrière en résine photopolymérisante professionnelle
- · Emploi de la substance / de la préparation Barrière en résine photopolymérisante professionnelle
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Ultradent Products, Inc.

505 W Ultradent Drive (10200 S)

South Jordan, UT 84095-3942

USA

onlineordersupport@ultradent.com

EC Responsible Person
Ultradent Products GmbH
Am Westhover Berg 30
51149 Cologne Germany

Email: infoDE@ultradent.com

Emergency Phone: +49(0)2203-35-92-0

- · Service chargé des renseignements: Customer Service
- · Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (NORTH AMERICA) :(800) 424-9300 (INTERNATIONAL) : +(703) 527-3887

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger GHS07
- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Diurethane Dimethacrylate

oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Trade Secret

· Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: OpalDamTM

(suite de la page 1)

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- · Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants danger	· Composants dangereux:		
CAS: 72869-86-4	Diurethane Dimethacrylate	>75-<85%	
EINECS: 276-957-5	♦ Skin Sens. 1, H317		
CAS: 13463-67-7	dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de	<1%	
EINECS: 236-675-5	particules d'un diamètre ≤10 μm]		
	♦ Carc. 2, H351		
	Trade Secret	<1%	
	♦ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317		
CAS: 162881-26-7	oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine	<0,1%	
ELINCS: 423-340-5	💠 Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 4, H413		

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: OpalDamTM

(suite de la page 2)

· Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Voir l'étiquetage du produit
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Barrière en résine photopolymérisante professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

13463-67-7 dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤10 µm]

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

C2

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: OpalDamTM

(suite de la page 3)

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Non déterminé.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Blanc
Acrylique
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé.
Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
 Supérieure: Non déterminé.
 Point d'éclair >100 °C
 Température de décomposition: Non déterminé.

· pH sans objet (non aqueux)

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

·Solubilité

· l'eau:
 Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Pas ou peu miscible
Non déterminé.

· Pression de vapeur: · Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

Densité relative

Densité de vapeur:

1,11 g/cm³

Non déterminé.

Non déterminé.

(suite page 5)

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: OpalDamTM

(suite de la page 4)

· Autres informations

· Aspect:

· Forme: Visqueuse

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• *Propriétés explosives:* Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

· Explosibles désensibilisés néant

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

72869-86-4 Diurethane Dimethacrylate

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: OpalDamTM

13463-67-7	dioxyde de ≤10 µm]	(suite de la page titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Trade Secr	et	
Oral	LD50	1.550 mg/kg (rat)
	LC50 Fish	19 mg/l (FSH)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)
Inhal atoire	LC50/4 h	96 mg/l (rat)
162881-26-	7 oxyde de l	bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
	LC50 Fish	>0,09 mg/l (FSH) (Toxicity to fish)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

· Toxicité

Toxicité aquatique:	
72869-86-4 Diurethane Dimethacrylate	
EC50	>0,6 mg/kg (Alg)
Biodegradability	28 days (Aer) (Biodegradability testing)
13463-67-7 dioxyde de tita ≤10 µm]	ne [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètr
EC50	>100 mg/kg (Alg)
	>100 mg/kg (Alg) >1.000 mg/kg (FSH)
Trade Secret	,
EC50	42 mg/kg (Alg)

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: OpalDamTM

(suite de la page 6)

162881-26-7 oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

EC50 (statique) >1,175 mg/kg (daphnia) (Toxicity to aquatic invertebrates)
Aqua toxicity ≥0,008 mg/l (daphnia) (Daphnia Magna Reproduction Test)

Toxicity to Aquatic Plants (statique) >0,26 mg/l (Pln) (Toxicity to algae)

- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations internationales, fédérales, de votre État ou locales.

· Catalogue européen des déchets

HP13 Sensibilisant

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- · Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· Dangers pour l'environnement Non applicable.

· Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: OpalDamTM

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

15 Informations relatives à la réglementation

- · Directive 2004/42/CE
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Évaluation de la sécurité chimique:

Le produit est biocompatible s'il est utilisé conformément aux instructions des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Phrases importantes
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Service établissant la fiche technique: Environmental, Health, and Safety
- · Contact: Customer Service
- · Date de la version précédente: 15.08.2022
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: OpalDamTM

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire — Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 4

* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 8)

FR



Page: 1/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 15.03.2023

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- Identificateur de produit
- · Nom du produit: PeakTM Universal Bond
- · Code du produit: SDS 206-001.13R01, 71057
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Adhésif dentaire professionnel
- · Emploi de la substance / de la préparation Adhésif dentaire professionnel
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Ultradent Products, Inc. 505 W Ultradent Drive (10200 S) South Jordan, UT 84095-3942

USA

onlineordersupport@ultradent.com

EC Responsible Person Ultradent Products GmbH Am Westhover Berg 30 51149 Cologne Germany

Email: infoDE@ultradent.com

Emergency Phone: +49(0)2203-35-92-0

- · Service chargé des renseignements: Customer Service
- · Numéro d'appel d'urgence

During normal opening times: +1 (801) 553-4862 CHEMTREC (NORTH AMERICA): (800) 424-9300 (INTERNATIONAL): +(703) 527-3887

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Page : 2/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 15.03.2023

Nom du produit: PeakTM Universal Bond

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger GHS02, GHS05, GHS07
- · Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide méthacrylique

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Trade Secret

oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol Liste II

3 Composition/informations sur les composants

- · Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangere	eux:	
	éthanol	>10- ≤ 25%
	♠ Flam. Liq. 2, H225	
	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	>10- ≤ 25%
EINECS: 212-782-2	🕠 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
	acide méthacrylique	≥5-≤10%
EINECS: 201-204-4	Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	
	♦ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	
	L'imite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 1 %	(: 2)

(suite page 3)

Page: 3/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 15.03.2023

Nom du produit: PeakTM Universal Bond

		(suite de la page 2)
	Trade Secret	≥1-<5%
	♦ Skin Corr. 1A, H314	
CAS: 162881-26-7	oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine	≥0,1-<1%
ELINCS: 423-340-5	♦ Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 4, H413	
CAS: 56-95-1	Chlorhexidine Diacetate	≥0,025-<0,25%
EINECS: 200-302-4	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; () Acute Tox. 4, H302	
CAS: 128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	≥0,025-<0,25%
EINECS: 204-881-4	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; 🗘 Acute Tox. 4, H302	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Mousse, poudre chimique, dioxyde de carbone
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Généralités : Evacuer tout le personnel ; utiliser un équipement de protection pour la lutte contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit est impliqué dans un incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 15.03.2023

Nom du produit: PeakTM Universal Bond

(suite de la page 3)

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Voir l'étiquetage du produit

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Adhésif dentaire professionnel

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

79-41-4 acide méthacrylique

VLEP Valeur à long terme: 70 mg/m³, 20 ppm

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 15.03.2023

Nom du produit: PeakTM Universal Bond

(suite de la page 4)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide

Jaune clair
Acrylique
Non déterminé.

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 60 °C
Inflammabilité Inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 3,5 Vol %
Supérieure: 15 Vol %
Point d'éclair 24 °C
Température d'inflammation: 425 °C
Température de décomposition: Non déterminé.

• pH sans objet (non aqueux)

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

(suite page 6)

Page: 6/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 15.03.2023

Nom du produit: PeakTM Universal Bond

(suite de la page 5)

· Solubilité · l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. 59 hPa

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: $1,1 \text{ g/cm}^3$ · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Changement d'état · Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

· Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant néant · Liquides comburants · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

Page: 7/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 15.03.2023

Nom du produit: Pea k^{TM} Universal Bond

(suite de la page 6)

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	/LC50 déterminantes po	
•	ırs d'estimation de la tox	
Oral	LD50	17.667 mg/kg
Dermique	LD50	8.333 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	118 mg/l
64-17-5 éth	anol	
Oral	LD50	5.600 mg/kg (Guinea pig)
		3.400 mg/kg (souris)
		7.060 mg/kg (rat)
	LC50 Fish	>10.000 mg/l (FSH)
Inhalatoire	LC50/4 h	39 mg/l (souris)
		20.000 mg/l (rat)
868-77-9 m	éthacrylate de 2-hydrox	yéthyle
Oral	LD50	3.275 mg/kg (souris)
		>5.000 mg/kg (rat)
	LC50 Fish	>100 mg/l (FSH)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (lapin)
	LC50(Daphnia magna)	24,1 mg/l (daphnia)
79-41-4 aci	de méthacrylique	
Oral	LD50	1.250 mg/kg (souris)
		1.060 mg/kg (rat)
		1.200 mg/kg (lapin)
	LC50 Fish	86 mg/l (FSH)
Dermique	LD50	1.000 mg/kg (Guinea pig)
		500 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	7,1 mg/l (rat)
		néthylbenzoyl)phénylphosphine
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
	LC50 Fish	>0,09 mg/l (FSH) (Toxicity to fish)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
	lorhexidine Diacetate	
Oral	LD50	2.000 mg/kg (souris)
		1.180 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
	6-di-tert-butyl-p-crésol	
Oral	LD50	10.700 mg/kg (Guinea pig)
		1.040 mg/kg (souris)
		890 mg/kg (rat)
	LC50 Fish	5,3 mg/l (FSH)

Page: 8/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 15.03.2023

Nom du produit: PeakTM Universal Bond

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (suite de la page 7)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol Liste II

12 Informations écologiques

· Toxicité

Totale		
· Toxicité aquatique:		
64-17-5 éthanol		
Algae Toxicity	1.000 mg/l (Alg)	
868-77-9 méthacrylate de 2-hydroxyéthyle		
EC50	345 mg/kg (Alg)	
79-41-4 acide méthacrylique		
EC50	17.000 mg/kg (Alg)	
	<180 mg/kg (daphnia) (Toxicity to aquatic invertebrates)	
162881-26-7 oxyde de bis(2,4,6-trim	néthylbenzoyl)phénylphosphine	
EC50 (statique)	>1,175 mg/kg (daphnia) (Toxicity to aquatic invertebrates)	
Aqua toxicity	≥0,008 mg/l (daphnia) (Daphnia Magna Reproduction Test)	
Toxicity to Aquatic Plants (statique)	>0,26 mg/l (Pln) (Toxicity to algae)	
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol		
Aqua toxicity (statique)	0,48 mg/l (daphnia) (Toxicity to aquatic invertebrates)	

- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · Autres effets néfastes
- Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 9)

Page: 9/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 15.03.2023 Date d'impression: 15.03.2023 Numéro de version 1

Nom du produit: PeakTM Universal Bond

(suite de la page 8)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Nocif pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations internationales, fédérales, de votre État ou locales.

· Catalogue européen des déchets			
HP3	Inflammable		
HP8	Corrosif		
	Sensibilisant		
HP14	Écotoxique		

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- · Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA UN2924
- · Désignation officielle de transport de l'ONU
- 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. $\cdot ADR$

(ACIDE MÉTHACRYLIQUE STABILISÉ, éthanol) FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. · IMDG, IATA (METHACRYLIC ACID, STABILIZED, Ethyl Alcohol)

- · Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$





- · Classe
- · Étiquette

- 3 Liquides inflammables.

· IMDG





3 Liquides inflammables. Class

(suite page 10)

Page: 10/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 15.03.2023

Nom du produit: PeakTM Universal Bond

	(suite de la page
· Label	3/8
·IATA	
· Class · Label	3 Liquides inflammables. 3 (8)
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement	Non applicable.
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler) No EMS: Stowage Category Stowage Code 	
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
 ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Catégorie de transport Code de restriction en tunnels 	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 m 3 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S (ACIDE MÉTHACRYLIQUE STABILISÉ, ÉTHANOL), (8), III

15 Informations relatives à la réglementation

- · Directive 2004/42/CE
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 11)

Page: 11/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 15.03.2023

Nom du produit: PeakTM Universal Bond

(suite de la page 10)

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Évaluation de la sécurité chimique:

Le produit est biocompatible s'il est utilisé conformément aux instructions des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008		
Liquides inflammables	D'après les données d'essais	
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.	

- · Service établissant la fiche technique: Environmental, Health, and Safety
- · Contact: Customer Service
- · Date de la version précédente: 01.02.2018
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 12)

Page: 12/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 15.03.2023

Nom du produit: PeakTM Universal Bond

(suite de la page 11)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique-Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 4

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR



Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version I Révision: 22.03.2023

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit: PermafloTM, PermafloTM Pink, PermafloTM Purple
- · Code du produit:

SDS 55-001.11R01,10065, 72296, 76377, 76387, 94608, 94613, 94617, 94621, 94625, 94630, 94636, 94705

- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Produit de restauration dentaire professionnel
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de restauration dentaire professionnel
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Ultradent Products, Inc. 505 W Ultradent Drive (10200 S) South Jordan, UT 84095-3942 USA onlineordersupport@ultradent.com

EC Responsible Person
Ultradent Products GmbH
Am Westhover Berg 30
51149 Cologne Germany
Email: infoDE@ultradent.com

Emergency Phone: +49(0)2203-35-92-0

- · Service chargé des renseignements: Customer Service
- · Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (NORTH AMERICA) : (800) 424-9300 (INTERNATIONAL) : +(703) 527-3887

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger GHS07
- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Triethylene Glycol Dimethacrylate méthacrylate de 2-hydroxyéthyle Diurethane Dimethacrylate oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

(suite page 2)

Page : 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: PermafloTM, PermafloTM Pink, PermafloTM Purple

(suite de la page 1)

Trade Secret

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de

protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

3 Composition/informations sur les composants

· Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants danger	eux:	
CAS: 109-16-0	Triethylene Glycol Dimethacrylate	>10-<30%
EINECS: 203-652-6	💠 Skin Sens. 1, H317	
CAS: 2530-85-0	méthacrylate de 3-triméthoxysilylpropyle	>10-<30%
EINECS: 219-785-8	♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	>1-<10%
EINECS: 212-782-2	♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 72869-86-4	Diurethane Dimethacrylate	>0,1-<5%
EINECS: 276-957-5	♦ Skin Sens. 1, H317	
CAS: 13463-67-7	dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de	>0,1-<5%
EINECS: 236-675-5	particules d'un diamètre ≤10 μm]	
	♦ Carc. 2, H351	
	Trade Secret	<1%
	♦ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
	oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine	<1%
ELINCS: 423-340-5	💠 Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 4, H413	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Le produit est un gel visqueux, donc le risque d'inhalation est extrêmement faible. Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

(suite page 3)

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: PermafloTM, PermafloTM Pink, PermafloTM Purple

(suite de la page 2)

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les veux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- Après ingestion: En cas d'ingestion en grande quantité, consulter un médecin
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de <u>lutte contre l'incendie</u>

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée

Mousse, poudre chimique, dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: PermafloTM, PermafloTM Pink, PermafloTM Purple

(suite de la page 3)

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Voir l'étiquetage du produit

Stocker au frais.

Stocker dans le noir.

Protéger contre les effets de la lumière.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Produit de restauration dentaire professionnel

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

13463-67-7 dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤10 µm]

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Page : 5/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: PermafloTM, PermafloTM Pink, PermafloTM Purple

(suite de la page 4)

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide

· Couleur: Dépend de la couleur

Odeur: Acrylique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 213 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair 106 °C · Température d'inflammation: 255 °C

• **Température de décomposition:** Non déterminé.

· pH sans objet (non aqueux)

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée.
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· Autres informations

· Aspect:

· Forme: Gel · Indications importantes pour la protection de la santé

et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

0 hPa

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

·Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant
 Gaz inflammables néant
 Aérosols néant

(suite page 6)

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: PermafloTM, PermafloTM Pink, PermafloTM Purple

(suite de la page 5)

· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter

Légers

Flammes

Sources d'allumage

Chaleur

- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	O/LC50 déterminantes pour la classification:	
109-16-0 T	riethylene Glycol Dimetl	nacrylate
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
	LC50 Fish	16,4 mg/l (FSH) (Toxicity to fish)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (souris)
868-77-9 m	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	
Oral	LD50	3.275 mg/kg (souris)
		>5.000 mg/kg (rat)
	LC50 Fish	>100 mg/l (FSH)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (lapin)
	LC50(Daphnia magna)	24,1 mg/l (daphnia)

(suite page 7)

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: PermafloTM, PermafloTM Pink, PermafloTM Purple

		(suite de la page	
72869-86-4	69-86-4 Diurethane Dimethacrylate		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
13463-67-7	dioxyde de titane [sous ≤10 µm]	s la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre	
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
Trade Secr	ade Secret		
Oral	LD50	1.550 mg/kg (rat)	
	LC50 Fish	19 mg/l (FSH)	
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	96 mg/l (rat)	
162881-26-	7 oxyde de bis(2,4,6-tri	oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine	
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
	LC50 Fish	>0,09 mg/l (FSH) (Toxicity to fish)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

· Toxicité

109-16-0 Triethylene Glycol Dimethacrylate		
EC50	>100 mg/kg (Alg)	
Biodegradability	28 days (Aer) (Biodegradability testing)	
Aqua toxicity	32 mg/l (daphnia) (No Observed Effect Concentration)	
868-77-9 méthacrylate de 2-hydroxyéthyle		
EC50	345 mg/kg (Alg)	
72869-86-4 Diurethane Dimethacrylate		
EC50	>0,6 mg/kg (Alg)	
Biodegradability	28 days (Aer) (Biodegradability testing)	

ige o) -

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: PermafloTM, PermafloTM Pink, PermafloTM Purple

(suite de la page 7)

13463-67-7 dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \ \mu m$]

EC50 $> 100 \ mg/kg \ (Alg)$ $> 1.000 \ mg/kg \ (FSH)$ Trade Secret

EC50 $42 \ mg/kg \ (Alg)$ 162881-26-7 oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

EC50 (statique) $> 1,175 \ mg/kg \ (daphnia) \ (Toxicity \ to \ aquatic \ invertebrates)$ Aqua toxicity $\geq 0,008 \ mg/l \ (daphnia) \ (Daphnia \ Magna \ Reproduction \ Test)$ Toxicity to Aquatic Plants (statique) $> 0,26 \ mg/l \ (Pln) \ (Toxicity \ to \ algae)$

- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations internationales, fédérales, de votre État ou locales.

· Catalo	· Catalogue européen des déchets	
HP4	P4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires	
HP7	Cancérogène	
HP13	Sensibilisant	

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- · Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 9)

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: PermafloTM, PermafloTM Pink, PermafloTM Purple

(suite de la page 8)

· Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· Groupe d'emballage

· ADR. IMDG. IATA néant

• Dangers pour l'environnement Non applicable.

Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

15 Informations relatives à la réglementation

- · Directive 2004/42/CE
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Évaluation de la sécurité chimique:

Le produit est biocompatible s'il est utilisé conformément aux instructions des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: PermafloTM, PermafloTM Pink, PermafloTM Purple

(suite de la page 9)

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sensibilisation cutanée

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode Lésions oculaires graves/irritation oculaire de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Service établissant la fiche technique: Environmental, Health, and Safety
- · Contact: Customer Service
- · Date de la version précédente: 01.03.2023
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 4

* Données modifiées par rapport à la version précédente



Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit: Silane
- · Code du produit: SDS 5-001.15R01, 10325
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Liant dentaire professionnel
- · Emploi de la substance / de la préparation Liant dentaire professionnel
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Ultradent Products, Inc. 505 W Ultradent Drive (10200 S)

South Jordan, UT 84095-3942

USA

onlineordersupport@ultradent.com

EC Responsible Person Ultradent Products GmbH Am Westhover Berg 30 51149 Cologne Germany

Email: infoDE@ultradent.com

Emergency Phone: +49(0)2203-35-92-0

- · Service chargé des renseignements: Customer Service
- · Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (NORTH AMERICA): (800) 424-9300 (INTERNATIONAL): +(703) 527-3887

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger GHS02, GHS07
- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: propane-2-ol

(suite page 2)

Page : 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: Silane

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- · Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
	$F \cdot \circ F \cdot \cdots \circ = \circ \circ$	≥20-<100%
EINECS: 200-661-7	♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
	méthacrylate de 3-triméthoxysilylpropyle	≥1-<10%
EINECS: 219-785-8	♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Retirer les lentilles de contact, le cas échéant. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin si l'irritation se développe ou persiste. Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Rincer la bouche
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: Silane

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone ou poudre sèche. L'eau en grandes quantités. Mousse mousse résistante à l'alcool. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux matériaux environnants. environnants.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La chaleur peut faire exploser les récipients. Les vapeurs peuvent parcourir une distance distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un ou s'enflammer de manière explosive. Empêcher l'accumulation de vapeurs ou de gaz à des concentrations explosives.

explosives.

- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés au feu. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard comprenant un manteau ignifuge, un casque avec écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

· Autres indications

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. L'eau peut être inefficace pour lutter contre l'incendie. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Déplacez les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser des équipements de protection individuelle. Tenir le personnel non autorisé à l'écart.

Ventiler les espaces fermés avant d'y pénétrer. ÉLIMINER toutes les sources

sources d'inflammation (pas de fumée, de torches, d'étincelles ou de flammes dans les environs immédiats). Garder

au vent.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Empêcher toute fuite ou déversement si cela ne présente pas de danger.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être mis à la terre. Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, puis le placer dans un conteneur pour déchets chimiques.

déchets chimiques. Endiguer loin devant un déversement plus important en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures.

récupération et l'élimination ultérieures. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'inflammation.

Endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Empêcher toute pénétration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

zones confinées. Arrêter l'écoulement du produit si cela ne présente aucun risque.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: Silane

(suite de la page 3)

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Inflammable/combustible - Tenir à l'écart des oxydants, de la chaleur et des flammes.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. N'utiliser

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation.

sources d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et coller le conteneur et l'équipement de réception.

l'équipement de réception. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir la ventilation des emballages.

Stocker dans un endroit frais.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais.

Protéger contre les impuretés.

Protégar de la chaleur.

Voir l'étiquetage du produit

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Liant dentaire professionnel

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0 propane-2-ol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air par heure) doit être utilisée.

Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, il convient d'utiliser

(suite page 5)

Page: 5/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: Silane

(suite de la page 4)

des enceintes, une ventilation par aspiration locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les niveaux d'air en dessous des limites d'exposition recommandées.

recommandées. Si aucune limite d'exposition n'a été établie, maintenir les

les niveaux d'exposition dans l'air à un niveau acceptable. Si aucune limite d'exposition n'a été

d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations dans l'air à un niveau acceptable.

Utiliser les équipements de protection individuelle nécessaires.

Pratiquer un bon entretien ménager.

Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Jeter les chaussures contaminées qui ne peuvent être nettoyées.

Laver régulièrement les vêtements de travail et les équipements de protection pour éliminer les contaminants.

Respectez toujours les bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger,

boire et/ou fumer.

Ne pas fumer lors de l'utilisation.

Des salles d'eau, douches et vestiaires séparés sont nécessaires.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · État physique Liquide

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: Silane

(suite de la page 5)

· Couleur: Incolore · Odeur: Genre alcool · Seuil olfactif: Non déterminé. -89 °C

· Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 82 °C

· Inflammabilité Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair 17 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C 5-8

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

·Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: $< 1 \text{ g/cm}^3$ · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· Autres informations

· Aspect:

Liquide · Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Changement d'état

Non déterminé. · Taux d'évaporation:

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

· Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: Silane

(suite de la page 6)

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

10 Stabilité et réactivité

- · **Réactivité** Stabile
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Danger d'explosion.
- · Conditions à éviter

Des étincelles

Flammes

Sources d'allumage

Chaleur

· Matières incompatibles:

Aldéhydes

Alcalis

Amines

Isocyanates

Agents oxydants forts

· Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes	pour la cl	lassification:
---------------------------------	------------	----------------

	· · · · · · · · · · · · · · · · ·	
67-63-0 propane-2-ol		
Oral	LD50	3.600 mg/kg (souris)
		4.710 mg/kg (rat)
		5.030 mg/kg (lapin)
	LC50 Fish	9.640 mg/l (FSH) (Toxicity to fish)
Dermique	LD50	>12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	26,5 mg/l (souris)
		25,52 mg/l (rat)
	LC50 Crustacean	278 mg/l (Crustacean)
	LC50(Daphnia magna)	>1.000 mg/l (daphnia) (Toxicity to aquatic invertebrates)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: Silane

(suite de la page 7)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique:

67-63-0 propane-2-ol

EC50 > 100 mg/kg (FSH)

- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations internationales, fédérales, de votre État ou locales.

	· Catalogue européen des déchets	
HP3 Inflammable		Inflammable
 HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration 		Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
		Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Page : 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: Silane

(suite de la page 8)

Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU ADR IMDG, IATA	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPANO (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPANO (ISOPROPYL ALCOHOL))
Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
Classe	3 Liquides inflammables.
Étiquette	3
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	II
Dangers pour l'environnement	Non applicable.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler) No EMS: Stowage Category	
Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	IL Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	IL Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 3, II

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: Silane

(suite de la page 9)

15 Informations relatives à la réglementation

- · Directive 2004/42/CE
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Évaluation de la sécurité chimique:

Le produit est biocompatible s'il est utilisé conformément aux instructions des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	
Liquides inflammables	D'après les données d'essais
	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Service établissant la fiche technique: Environmental, Health, and Safety
- · Contact: Customer Service
- · Date de la version précédente: 01.03.2023
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 11)

Page: 11/11

(suite de la page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 22.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 22.03.2023

Nom du produit: Silane

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente



Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.03.2023

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- Identificateur de produit
- · Nom du produit: Ultra-EtchTM & OpalTM Etch
- · Code du produit: SDS 7-001.20R01, 10947
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Solution de mordançage dentaire professionnelle
- · Emploi de la substance / de la préparation Solution de mordançage dentaire professionnelle
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Ultradent Products, Inc. 505 W Ultradent Drive (10200 S) South Jordan, UT 84095-3942 USA

on line order support @ultradent.com

EC Responsible Person
Ultradent Products GmbH
Am Westhover Berg 30
51149 Cologne Germany
Email: infoDE@ultradent.com

Emergency Phone: +49(0)2203-35-92-0

- · Service chargé des renseignements: Customer Service
- · Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (NORTH AMERICA) : (800) 424-9300 (INTERNATIONAL) : +(703) 527-3887

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

- · Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger GHS05, GHS07
- · Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acide phosphorique
- · Mentions de danger H332 Nocif par inhalation.

(suite page 2)

Page : 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.03.2023

Nom du produit: Ultra-EtchTM & OpalTM Etch

(suite de la page 1)

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- · Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 7664-38-2	acide phosphorique	>25-<45%
EINECS: 231-633-2	♦ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; < ↑ Acute Tox. 4, H302	-
	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	
	Dimethicone	<1%
	♦ Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

En cas d'ingestion en grande quantité, consulter un médecin

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.03.2023

Nom du produit: Ultra-EtchTM & OpalTM Etch

(suite de la page 2)

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Produit chimique sec

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

Eau pulvérisée

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Phosphine, oxydes de phosphore, hydrogène gazeux

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· Conseils aux pompiers

Généralités : Évacuer tout le personnel.

Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

· Equipement spécial de sécurité:

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des lunettes de sécurité doivent être utilisées par le patient et le médecin. Utilisez des équipements de protection oculaire testés et approuvés selon les normes appropriées telles que ANSI Z87.1.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.03.2023

Nom du produit: Ultra-EtchTM & OpalTM Etch

(suite de la page 3)

- · Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Prévoir la ventilation des emballages.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec de l'eau.

Ne pas conserver avec des métaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais.

Voir l'étiquetage du produit

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Solution de mordançage dentaire professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7664-38-2 acide phosphorique

VLEP Valeur momentanée: 2 mg/m³, 0,5 ppm Valeur à long terme: 1 mg/m³, 0,2 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger ni boire.

Ne pas fumer lors de l'utilisation.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Page : 5/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.03.2023

Nom du produit: Ultra-EtchTM & OpalTM Etch

(suite de la page 4)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Des lunettes de sécurité doivent être utilisées par le patient et le médecin. Utilisez des équipements de protection oculaire testés et approuvés selon les normes appropriées telles que ANSI Z87.1.



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Bleu
Inodore
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
 Supérieure: Non déterminé.
 Point d'éclair Non applicable.
 Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C <1

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

·Solubilité

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 1,3 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· Autres informations Refractive Index 34-37 Brix

· Aspect:

· Forme: Gel

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• *Propriétés explosives:* Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

(suite page 6)

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.03.2023

Nom du produit: Ultra-EtchTM & OpalTM Etch

(suite de la page 5)

· Informations concernant les classes de dange physique	er e
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

10 Stabilité et réactivité

- · **Réactivité** Stabile
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter

Eau, air humide

Chaleur extrême et flammes nues.

- · Matières incompatibles: Caustiques forts, la plupart des métaux
- · Produits de décomposition dangereux: Phosphine, oxydes de phosphore, gaz d'hydrogène
- · Indications complémentaires:

Réagit avec les bases pour former des sels de phosphate et est corrosif (surtout à chaud) pour de nombreux métaux et alliages. Libère de l'hydrogène en réaction avec les chlorures et l'acier inoxydable, et réagit violemment avec le tétrahydroborate de sodium. Forme des gaz inflammables avec les sulfures, les mercaptans, les cyanures et les aldéhydes. Forme également des fumées toxiques avec les cyanures, les sulfures, les fluorures, les peroxydes organiques et les composés organiques halogénés.

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Tomene mg. re-ty-f-m-th-th-th-th-th-th-th-th-th-th-th-th-th-				
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))				
Oral	LD50	4.358 mg/kg (rat)		
7664-38-2 acide phosphorique				
Oral	LD50	1.530 mg/kg (rat)		

(suite page 7)

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.03.2023

Nom du produit: Ultra-EtchTM & OpalTM Etch

(suite de la page 6)

Dermique LD50 2.740 mg/kg (lapin) Inhalatoire LC50/4 h 0,42225 mg/l (lapin)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

FR

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.03.2023

Nom du produit: Ultra-EtchTM & OpalTM Etch

(suite de la page 7)

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations internationales, fédérales, de votre État ou locales.

· Catalogue européen des déchets		
HP6	Toxicité aiguë	
HP8	Corrosif	

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	UN1805
Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR IMDG, IATA	1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
Classe	8 Matières corrosives.
Étiquette	8
Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
Dangers pour l'environnement	Non applicable.
Précautions particulières à prendre par l'utilisat	eur Attention: Matières corrosives.
Numéro d'identification du danger (Indice Keml	
No EMS:	F- A , S - B
Segregation groups	(SGG1) Acids
Stowage Category	A
Segregation Code	SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.
	SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
Transport maritime en vrac conformément aux	
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 i

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.03.2023

Nom du produit: Ultra-EtchTM & OpalTM Etch

	(suite de la page 8
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION, 8, III

15 Informations relatives à la réglementation

- · Directive 2004/42/CE
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008		
	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de	
	calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement	
	(CE) n° 1272/2008.	

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.03.2023

Nom du produit: Ultra-EtchTM & OpalTM Etch

(suite de la page 9)

· Service établissant la fiche technique: Environmental, Health, and Safety

· Contact: Customer Service

· Date de la version précédente: 06.03.2023

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR ·